

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PREMIÈRE LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE LANGRES,
A M. LE DUC DE BROGLIE.

Langres, le 19 avril 1844.

Monsieur le duc,

C'est au milieu de mes courses pastorales que m'est parvenu, par le *Monsieur*, le Rapport si remarquable dont vous avez fait lecture à la chambre des Pairs, dans sa séance du 12 de ce mois et je saisis à mon retour les premiers instants que me laissent mes travaux de pasteur pour vous adresser, avec le tribut de mon admiration pour le talent qui a rédigé ce beau travail, quelques-unes des observations auxquelles il me semble donner lieu.

Ce que j'y ai remarqué avec le plus de satisfaction, c'est moins encore le mérite supérieur de l'écrivain que les aperçus élevés de l'homme d'Etat. Nous avons vu paraître depuis sur la grave question de l'enseignement tant de discours et même tant d'ouvrages où elle n'est nullement comprise, où la déclamation tient lieu de tout raisonnement, où la passion fait oublier les principes les plus élémentaires du droit public, que je ne saurais vous dire combien je me suis senti soulagé en vous les voyant reconnaître et proclamer tous à la face de la France dans cette circonstance solennelle.

Ainsi, le droit des familles antérieur et supérieur à tout droit de l'Etat en fait d'éducation et d'enseignement.

La nécessité d'avoir dans un pays libre des établissements libres sans aucune tutelle obligée ;

Le besoin pour les personnes qui tiennent à la foi de pouvoir se préserver de tout contact avec les institutions qui de ce côté n'ont pas leur confiance ;

L'impossibilité de donner au ministre de l'instruction publique une autorité quelconque sur l'instruction privée sans violer cet axiôme naturel : Personne ne peut être en même temps juge et partie ;

Tous ces principes qui servent de base principale à tous les raisonnements contre le monopole, sont reconnus et définis, et même développés par vous, Monsieur le duc, avec une précision que les écrivains contraires au projet de loi sont loin d'avoir tous présentés au même degré de lumière et de force.

Mais, après avoir si clairement et si abondamment établi toutes ces vérités fondamentales de notre société actuelle, comment, souffrez que je vous le demande, Monsieur le rapporteur, comment se fait-il que vous en tiriez des conséquences qui l'un sont directement et inévitablement opposées ? Permettez que je donne à ma pensée quelques développements d'application.

MM. Villemain, Dupin et Isambert, et tous les journaux du gouvernement, cherchent à justifier le monopole par sa nécessité d'être. L'Université, disent-ils, c'est l'Etat possédant *a priori* le droit exclusif d'enseigner ; ce qu'il accorde aux particuliers n'est qu'une gratuite concession de sa part.

J'ai combattu cette prétention, j'en ai fait voir le néant et l'injustice dans un de mes écrits, dont j'ai eu l'honneur, Monsieur le duc, de vous faire remettre un exemplaire. J'ai dit et je répète que les particuliers possèdent et doivent exercer, en vertu même de la Charte, tous les droits naturels et religieux auxquels il n'ont pas renoncé formellement par le pacte social ; et l'Etat ne peut revendiquer parmi ces droits que ceux dont les Français ont fait au profit du pouvoir cession expresse et irrévocable dans ce contrat social sous l'empire duquel nous sommes constitués une nation ; et j'ai cité pour l'exemple de ces concessions les arts. 9, 11 et 13 relatifs au droit de liberté individuelle et à celui de propriété : hors des cas prévus par ces trois articles, deux droits restent entiers pour tous. Vous, Monsieur le duc, sans entrer dans ces démonstrations en effet fort superflues pour les esprits supérieurs, et même pour les intelligences ordinaires quand elles sont attentives, vous établissez exactement les mêmes principes que nous.

En matière d'enseignement, avez-vous dit, si l'Etat intervient, ce n'est pas à titre de souverain, c'est à titre de protecteur et de guide. Ces paroles sont claires et précises. L'Etat ne peut être dans l'enseignement, et surtout dans l'enseignement privé, qu'un protecteur, et seulement pour ceux qui veulent être protégés ; car une protection ne s'impose pas : on ne guide que ceux qui de mandent à être guidés ; car, sous un régime de liberté, chacun marche comme il l'entend, sauf à répondre ensuite de ses faux pas. Donc ceux qui trouvent dangereuse ou seulement trop onéreuse la protection de l'Etat, doivent, d'après le principe posé, pouvoir sans aucun inconvénient se dispenser de tout contact avec le corps enseignant rétribué par l'Etat, et qui n'est autre chose que l'Etat lui-même. Une puissance qui ne permettrait ni de me nourrir, ni de me vêtir, ni de me mouvoir, ni de vivre que selon les conditions posées par son bon plaisir, ne serait plus une puissance

protectrice, elle ne serait plus même seulement souveraine, elle serait tyranique et insupportable.

Cependant que résulte-t-il du projet de loi ? Que l'Etat, et qui plus est le ministère, sera pour les établissements privés non un protecteur, mais un dominateur et un rival ; non un guide, mais un obstacle.

Vous dites que, en matière d'enseignement, l'Etat ne peut pas intervenir à titre de souverain ; et c'est en effet parmi nous une incontestable vérité sociale, et nous pouvons porter à tous les hommes d'Etat le défi de faire contre ce principe sacré un seul raisonnement fondé sur notre droit constitutionnel. Mais alors comment se fait-il que vous présentiez un projet qui repose tout entier sur la souveraineté de l'Etat en matière d'enseignement ? un projet qui n'est que la consécration de développement de ces faux principes, de cette usurpation manifeste sur les libertés publiques ?

D'après votre projet amendé, qui est-ce qui pose pour tout établissement d'éducation les conditions préalables d'existence ? C'est l'Etat. Qui est-ce qui veille seul à l'exécution ponctuelle de ces conditions si lourdes et si multipliées ! C'est l'Etat, car c'est un de ses délégués, c'est un ministre. Qui est-ce qui juge arbitrairement ? Qui est-ce qui punit sévèrement, cruellement, les manquements à ces prescriptions inconstitutionnelles ? C'est toujours l'Etat, par lui-même ou par les représentants qu'il se choisit. Et vous n'appellez pas cela de la souveraineté !

Mais le projet lui seul, tel qu'il est conçu dans son ensemble, est un acte de souveraineté à la plus haute puissance, sur le droit de faire des lois ; c'est le caractère premier et distinctif du pouvoir souverain. Ce pouvoir, vous prétendez l'exercer contre une liberté de droit naturel à laquelle nous n'avons pas renoncé quand nous avons admis pour chefs, contre une liberté que nous réclamons formellement, hautement, persévéramment ; et vous appelez cela intervenir comme protecteur et comme guide ! Vraiment, monsieur le duc, avouez qu'il y a là quelque chose de bien étrange, et que la conclusion du magnifique principe posé aurait dû être non pas ce projet qui n'est toujours qu'une nouvelle constitution du monopole, mais ces paroles par lesquelles nous terminions un de nos Examens sur la question : L'enseignement privé est libre ; la loi ne règle que l'instruction publique.

Et cela est d'autant plus vrai, monsieur le rapporteur, que vous exprimez plusieurs fois, en d'autres termes, le principe d'après lequel vous nous avez mis en position d'argumenter contre vous-même. Car vous dites ailleurs : *L'Etat n'intervient qu'à défaut des familles.* C'est encore là tout-à-fait notre pensée. C'est ainsi qu'un enfant sans famille devient naturellement l'enfant de l'Etat. Mais alors, pour que l'Etat intervienne dans l'éducation privée, il faut attendre que les familles aient fait défaut. On ne nomme un conseil de famille à des enfants que quand le père, la mère, ou le tuteur se sont montrés incapables ou indignes d'exercer leurs droits sur leurs enfants ou leur pupille. Mais est-ce que tous les pères et mères de France ont mérité d'être frappés d'interdit ? Ouvrez des gymnases publics pour les familles qui croient devoir se décharger sur vous de l'éducation de leurs enfants, en cela vous intervenez à défaut des familles ; mais quand les familles sont ou font faire à leur gré leurs affaires domestiques, votre intervention par voie d'autorité ne pourra jamais être qu'un attentat contre des droits inaliénables.

Vous dites encore : L'Etat n'intervient que pour suppléer à l'insuffisance des établissements particuliers, pour les remplacer, pour les susciter là où ils manquent, pour les seconder là où ils existent. Bien de plus vrai, de plus clair, de plus solide que ces paroles. Les établissements particuliers représentent la famille ; et la famille existent avant l'Etat, et les droits de la famille étant en fait d'éducation incontestablement supérieurs à ceux de l'Etat, l'Etat ne se mêle d'enseignement que pour suppléer aux ressources quelquefois insuffisantes de la famille. Mais alors faites place libre aux établissements qui ont besoin de votre assistance, vous les secondez ; car vous êtes seulement leur remplaçant et leur second. S'ils ne vous demandent rien, s'ils ne manquent de rien, vous n'aurez pas à y intervenir. Mais, dans tous les cas, ne venez pas vous emparer les premiers du terrain, ne venez pas consacrer et resserrer jusqu'à les exposer à périr ces établissements particuliers qui doivent exister avant les vôtres, puisque vous n'êtes que pour suppléer à leur insuffisance, et que celui qui supplée ne doit venir qu'après celui qu'il s'agit de seconder au besoin.

Enfin vous dites : Il faut des établissements particuliers, et dans un pays libre il faut que ces établissements soient libres. Plus de tutelle obligée... Ce sont choses qui ont fait leur temps. Il est impossible de mieux définir la

liberté d'enseignement telle que nous le demandons tous, et de flétrir dans des termes plus décriés le rapprochement factueux que M. Villemain nous a fait entre un régime absolu, qui ne peut plus être le nôtre, et les institutions libres et constitutionnelles avec lesquelles et par lesquelles nous vivons. Cette érudition à contre-sens n'est propre qu'à mettre la confusion dans les questions les plus simples. Sans examiner ce qu'a été autrefois la tutelle obligée de l'état sur les établissements privés, elle est impossible sous l'empire de notre Charte, puisque le tuteur doit être plus éclairé, plus moral, plus sage que son pupille, et que, d'après la liberté des opinions et des cultes, les lumières, les doctrines, les croyances appartiennent aux particuliers, tandis que l'état, considéré comme personne morale, comme gouvernement, est et doit être, en fait de croyance religieuse surtout, dans une différence et même constitutionnellement dans une ignorance complète. Cette tutelle est donc désastreuse et contre nature; c'est elle seule qui fait aujourd'hui le malaise universel; c'est elle qui, si elle était maintenue, causerait la ruine de la France; car, donner aux jeunes générations qu'il s'agit d'éclairer un aveugle pour précepteur suprême, c'est vouloir réaliser en grand cette parole de l'éternelle Sagesse: *Cæcus si cæco duculum præstet, ambo in foveam cadunt* (Math. XV, 14).

Aussi, monsieur le rapporteur, vous la repoussez avec énergie cette tutelle imprévoyante qui n'est propre qu'à égarer et à perdre. Vous la repoussez en principe, et cependant vous l'admettez en fait; vous la regardez comme une vieillerie qui fait à son temps, et cependant vous proposez de l'ajuster de nouveau à nos temps modernes; et vous faites cela non par erreur, non pour ne pas avoir saisi la question au cœur, mais au contraire après l'avoir regardée en face et approfondie dans ce qu'elle a de plus intime, car voici vos paroles: "L'Université animée et remplie de sa présence tous les degrés, toutes les fonctions de l'enseignement: administration, professorat, surveillance, le corps enseignant suffit à tout. Rien ne se fait sans lui, ni en dehors de lui. Sous un régime de liberté l'Université, peut-elle être l'instrument d'action et de surveillance en ce qui concerne les établissements particuliers?"

Poser une pareille question, c'est demander si, quand il est bien convenu qu'il ne peut plus y avoir de tutelle obligée de l'état, l'état pourra exercer cette même tutelle précisément par le moyen le plus répugnant et le plus suspect? Et cependant, qui pourrait le croire si on ne le lisait de ses propres yeux? Le projet de loi, placé à la suite et comme conséquence d'un tel rapport, résout la question dans un sens tout opposé, et constitue le ministre d'instruction publique non-seulement le tuteur, mais le souverain, mais l'autocrate suprême de toutes les institutions privées, puisqu'il n'y a pas de suprématie supérieure à celle qui seule peut donner la vie ou la refuser.

Veillez me croire, monsieur le duc, qu'il m'en coûte pour signaler ces étonnantes contradictions dans le travail d'un homme si éminent. Mais voici comment je me les explique. En commençant ce travail, les membres de la commission, dont vous avez été l'organe, se sont placés sous l'influence de cette idée, que la liberté comme en Belgique devait être refusée à la France, et que par conséquent l'Université impériale serait maintenue avec quelques modifications. Cependant votre loyauté vous a fait lire les réclamations qui vous ont été adressées contre ce système dès lors aisément dépassé chez nous; votre haute raison a compris dans toute leur étendue les principes de droit naturel et de droit public, d'après lesquels on combattait le projet de loi que vous aviez à examiner. En consignait ces principes dans le rapport, votre talent leur a donné un nouveau jour; mais la volonté de conserver le monopole vous restait, et vous a été impossible d'y satisfaire sans contredire des principes qui étaient devenus les vôtres. Il est difficile dans une grande capitale, et dans un moment où les passions sont déchaînées de ne pas ressentir la agitation désordonnée des partis, et de ne pas sacrifier à des considérations étrangères, alors même qu'on croit n'obéir qu'à des convictions solidement établies.

Malheureusement il est fort à craindre que, parmi les illustres pairs appelés à discuter le projet de loi, plusieurs ne soient ainsi dominés par des idées précipitantes qu'ils doivent aux malheurs du temps, et qui d'avance leur font regarder comme impossible ce qui cependant est seul, et ce qui sera notre salut, la liberté, la vraie liberté, la liberté complète d'enseignement. Il est donc bien regrettable qu'une loi si sérieuse, si décisive pour l'avenir de la France, soit proposée au vote des chambres au moment où l'irritation est au comble, et où la question ne fait que commencer à être, sinon comprise, au moins étudiée. Rien ne nous révèle plus distinctement et plus tristement l'état des esprits, que les contradictions palpables qui se trouvent dans le rapport que nous examinons. On peut prévoir ce qui résultera des débats sans doute un peu effranchés de la chambre, quand les hommes qui en sont comme l'élite, travaillant pendant deux mois dans le calme du cabinet ont déjà été un moment et proclamé solennellement des principes qui se combattent et se détruisent les uns les autres.

Le gouvernement paraît très pressé d'en finir. Nous plaignons les ministres, et si, comme on l'assure, c'est de leur part un calcul d'amour-propre, et nous les blâmons de cette précipitation. Si les chambres ne le mollement pas, il en résulterait nécessairement une loi pleine d'impossibilités, précisément parce qu'elle serait remplie de contradictions. Je traiterai, si vous le trouvez bon, de ces impossibilités dans une seconde lettre.

Veillez, s'il vous plaît, monsieur le duc, agréer celle-ci comme un hommage de haute estime et mon profond respect.

† P. L. Evêque de Langres.

Voici l'article de l'*Aurore* sur la conciliation, que nous avons promis dans notre dernier numéro. Nous voudrions que tout le monde prêt bien ses paroles, et fit tout ce qui est possible pour opérer ce rapprochement si désirable et si nécessaire parmi les Canadiens.

Conciliation.— Nous éprouvons du bonheur à pouvoir présenter à tous les partis le patriotique conseil donné par M. Hume, le fidèle et sincère ami du Canada, et aux différens partis politiques de notre pays, conseil que tous les hommes qui ont véritablement à cœur le salut de la patrie doivent recueillir avec reconnaissance de la bouche toute patriotique et toute libérale dont il émane. Les misérables différences d'opinion qui ont mis le père contre le fils et le fils contre le père, ne doivent-ils pas s'effacer aujourd'hui par un esprit plus calme et plus consciencieux à fait place à l'agitation incessante des six derniers mois? Nous surtout qui avons été accusé de vouloir fomenter les divisions intestines, de vouloir animer nos compatriotes les uns contre les autres, nous serons entendu et compris quand le premier nous venons faire écho à ce saint cri de conciliation. S'il était vrai que nous eussions persisté systématiquement dans une erreur volontaire, devrions-nous, même dans ce cas, désespérer des meilleurs sentimens de nos compatriotes, quand nous venons leur demander d'engraffer pour jamais dans l'oubli les différences d'un moment, d'arracher tous les liens qui ont pu se relâcher, dans de pénibles circonstances au-dessus par une sorte de fatalité, sans se briser cependant? Non, des amis et des frères n'ont besoin que de se ressouvenir de leur amour pour se pardonner, pour se réconcilier! Les Canadiens, quels'ils soient, doivent se souvenir qu'ils n'ont qu'un même but à obtenir, et que leur bonheur doit être d'y arriver tous ensemble, parce qu'aussi c'est par cette unité, cette ensemble, cette uniformité d'intentions et de vues que la route deviendra plus courte et qu'ils arriveront plus sûrement. Les passions du moment, les mors nées d'un trop chaleureux patriotisme peut-être, les autres d'une conviction trop exaltée peut-être aussi, ont pu semer la zizanie dans le champ de la patrie et féconder quelques germes d'une trop cruelle et trop regrettable division de famille; mais le temps est arrivé où des sentimens meilleurs, plus dignes d'un peuple moral et religieux comme le nôtre, doivent enseigner à chacun que cette discorde est suicide et que la félicité de tous ne tient plus qu'à un rapprochement des partis, quelque soit sa couleur nationale ou religieuse, quelque soit sa langue ou son origine; et certes, le sublime dessein de celui qui veille au salut des peuples, a peut-être voulu se servir de ces circonstances toutes humaines pour mieux effacer encore les différences qui semblaient ineffaçables auparavant, tant qu'il n'exista pas une idée médiatrice entre les parties politiques de cette belle colonie du Canada: car, comme le bien sort souvent du mal, nous ne désespérons pas encore de voir la crise par laquelle nous venons de passer finir par avoir un résultat favorable au pays. Pendant cette discussion si ardente où toutes les opinions ont pu se manifester, chacun a pu voir et démêler ce qu'il avait à concéder de ses idées pour applanir les difficultés qui semblent s'opposer au fonctionnement du gouvernement responsable dont le système, pour bien opérer, doit exclure toute espèce d'idée extrême, et ce résultat, en effet, ne peut manquer d'être définitivement avantageux, parce qu'il aura mûri les idées de tous et fait éclater plus de lumières au foyer constitutionnel, en s'exposant, que ne l'aurait fait autrement le progrès naturel et ordinaire de l'esprit public dont la marche a été sensiblement accélérée depuis la dernière session du parlement. Si donc, il existe des torts réciproques, qui refusent de les réparer? Où est le sentiment assez impie pour oser à persister avec obstination, avec opiniâtreté dans cet état de division intestinale, ou assez insensé pour vouloir continuer à s'almourner d'une aveugle et destructive opposition dont l'acharnement deviendrait nécessairement fatal aux plus chers intérêts de la patrie? Non, les Canadiens ne sont pas une famille turbulente qui aime le désordre de la désunion; ils ont été assez longtemps à l'école de l'infortuné roi d'Irlande pour se former le caractère et comprendre qu'il y va même de leur existence sociale de consolider leurs institutions et de le faire fleurir dans la paix du foyer domestique. Ils ont sous les yeux la trop funeste expérience de l'Irlande empoisonnée de ces germes de divisions qui ont fait le son peuple autrefois si national et si naïf des millions de malheureux dont le funeste sort intéresse toutes les sympathies de la terre. Sans les rivalités jalouses, sans les odieuses différences suscitées par le génie du mal et de la destruction sur ce sol que la nature avait comblé de tant de bienfaits, au lieu de devenir le tombeau de la liberté constitutionnelle, l'Irlande, la malheureuse Irlande, martyre de ses propres passions, l'Irlande, qui a déchiré ses entrailles de ses propres mains, fut restée le berceau de cette liberté palpitante encore au milieu des discordes civiles, des divisions intestines! A Dieu ne plaise que nous exprimions de semblables pressentimens pour cette sphère anglo-américaine où les doctrines constitutionnelles se rapprochent et s'épurent tous les jours par la comparaison des autres formes gouvernementales de son voisinage; car la fédéralité sur laquelle l'aigle de Washington tient encore son aile étendue est comme un creuset où s'éprouvent les libertés du Canada auquel sa métropole a promis de ne rien laisser à envier aux bienfaisantes institutions qui l'avoisinent! Mais la licence est à côté de la liberté, et le système du gouvernement responsable est un défaut trop précieusement commis aux mains qui le possèdent pour ne pas exiger toute la circonspection de ses gardiens, toute la prudence et toute la modération du peuple qui veut avant tout sa conservation.

Il est temps encore d'exploiter les heureuses dispositions de Sir Charles.

Metcalf pour raffermir ce système qui a pu recevoir un choc, mais du moins qui n'a pas reçu le coup destructeur surtout du Représentant et délégué de la Couronne Métropolitaine qui n'en reconnaît point d'autre de pratique dans cette colonie. Ceux qui s'effraient de la marche et du progrès accidentel de ce nouvel ordre de choses coloniales ne voient pas assez que ce résultat est de l'essence même du système, une nécessité pratique qui ne fait que tourner à la consolidation. Certes, ce n'est probablement pas la dernière résignation mais érielle dont le pays sera témoin, il devra nécessairement arriver en des circonstances où le système du gouvernement responsable sera encore mis à l'épreuve, ou par son moyen, le peuple pourra, peut-être, conquérir une nouvelle extension de privilèges, (car jusqu'où la liberté constitutionnelle d'Angleterre ne peut-elle pas aller, et quel progrès n'a-t-elle pas fait depuis dix ans dans les colonies anglaises !) mais ce progrès est tout entier dans l'avenir, et vouloir trop en précipiter la perfection est pour le moins une dangereuse imprudence.

C'est donc par l'union entre tous les citoyens d'un même pays, par l'ensemble et l'uniformité des vues d'un même peuple que ce progrès s'acquerra ; et quand M. Hume donne au Canada le paternel conseil de la conciliation, il sait qu'il lui offre un moyen de tout conquérir avec le temps. Quel est le Canadien, le patriote qui ne se sent pas disposé à adopter cet avis si plein de désintéressement et de prudence tout à la fois ? plus nous y réfléchissons pour notre part, plus nous sentons le prix et la sagesse de cet avis si plein d'un véritable intérêt pour le Canada ; et quelques soient nos prédictions personnelles, le premier, nous sommes prêt à courir au devant de nos adversaires, que nous n'avons jamais regardés comme nos ennemis, pour effectuer le conseil donné par M. Hume, parce qu'il nous semble en sentir toute l'importance dans un moment comme celui-ci où tout nous invite à nous unir de cœur et d'âme pour affermir la prospérité politique et sociale de notre pays. Puisse donc le sentiment sincère que nous exprimons faire écho dans tous les cœurs ! puisse le mot de conciliation résonner dans toutes les bouches, courir tous les rangs, toutes les classes de la société, être accepté de tous enfin avec le même bonheur, avec le même bon vouloir ! Le salut du pays tient à ce mot ; il peut encore produire un miracle s'il est favorablement reçu de ceux qui peuvent le mieux lui faire porter fruit en le faisant germer tout d'abord dans le cœur des partis. Nous sommes sûr que Sir Chs. Metcalf de son côté ne demande pas mieux que de le féconder, et qu'il s'attachera à le faire fructifier.

CORRESPONDANCE.

TRANSLATION SOLENNELLE DE RELIQUES.

Sainte Scholastique, 26 juin 1844.

M. L'ÉDITEUR,

A neuf heures et demie le vénérable curé de Saint Colomban, M. de La Mothe, revêtu d'une chappe et accompagné de MM. Paquin curé de Saint Eustache et Burke curé de Saint Jérôme, se rendit processionnellement au presbytère du lieu, suivi d'un peuple nombreux. Là il prit une Relique de la vraie croix au pied de laquelle était attaché un reliquaire contenant trois reliques. Au chant des hymnes analogues, on se rendit à l'église où furent placées les Reliques sous une niche superbe surmontée de treize cierges, au milieu du chœur. Ensuite se chanta la messe solennellement par M. Crevier, curé de Saint-Augustin.

Pendant le dernier *Kyrie* un beau pain-béni, placé au milieu de la nef, orné d'étendards et de cierges, s'avança majestueusement vers l'autel. Quatre jeunes écoliers étaient aux coins du brancard. Une petite demoiselle d'environ 8 ans, avec un petit monsieur un peu plus âgé, présenta le pain-béni et fit ensuite la quête.

Après la communion M. Bonin, curé de la paroisse, monta en chaire et fit une instruction sur la cérémonie, au lieu de M. Filiatrault, curé de Saint Hermas, qui ne put tenir la promesse qu'il avait faite, étant malade en ce moment. Après avoir dit à ses auditeurs qu'ils avaient déjà le bonheur de posséder les Reliques de Saint Polycarpe et de Saint Roch, don du bon évêque de Nancy, et maintenant une Relique de la vraie croix, de Ste. Scholastique leur patronne, de St. Séverin et de Ste. Janvière, don de notre pieux évêque qui, lors de son voyage à Rome, les a apportées, il démontra que le culte des Reliques est conforme à la raison, puisque les restes des rois bien-faisants sont conservés avec respect, à l'Écriture tant de l'ancien que du nouveau testament, puisque Dieu, par le manteau d'Élie et le tombeau d'Éli-éc, a opéré des miracles, et aussi par les mouchoirs et les ceintures de St. Paul et par la frange de la robe de Jésus-Christ, dont l'attouchement guérit l'hémorroïse. Par conséquent, ajouta-t-il, le culte des Reliques est bon et utile ; car en révéraient les Reliques des saints on se rappelle leurs vertus, et on est porté à les imiter.

La messe finie, la Relique de la Croix fut portée à l'autel d'où le vénérable M. de La Mothe bénit le peuple avec ce précieux souvenir de l'amour de J. C. et les assistants joyeux et édifiés se retirèrent.

BULLETIN.

Charité.—Les on-dit.—Nouvelles étrangères.

Nous nous exprimons bien volontiers d'insérer la note suivante à la demande de la révérende supérieure des religieuses du Bon-Pasteur.

«Auriez-vous l'extrême obligeance d'insérer dans les *Mélanges* l'acte de

générosité qui nous fut fait hier par la Société de St. Jean-Baptiste. MM. Boulanget, Duvernoy et Trudeau eurent la bonté de visiter notre maison et nous donnèrent la somme de £14 et quelques chelins, montant de la quête, et le dernier eut encore la charité de nous remettre un billet de 4 piastres.

Nous profitons de la circonstance pour rappeler que nous avons tiré plusieurs centaines d'exemplaires du sermon du R. P. Telier dont la vente sera au profit de la nouvelle communauté.

Nous prions de faire attention à l'annonce du collége de Chambly.

Les on-dit et les rumeurs se succèdent toujours à l'ordinaire. Tantôt c'est un nouveau ministère qui est sur le point d'être formé, tantôt c'est l'ancien qui est rappelé. Le plus curieux est de voir l'accroissement rapide et surprenant de l'air de véracité que prennent presque toujours aussitôt ces déceptions journalières. C'est toujours la femme et le secret. Ces jours derniers le bruit se répandit d'abord que M. Lafontaine avait eu entrevue avec Son Excellence, puis, qu'elle avait duré une heure. Avant-hier elle était rendue à cinq, et probablement nous serions aujourd'hui à dix, sans la malencontreuse note de l'*Aurore* d'hier qui est venue réduire le tout à zéro. Car elle affirme que M. Lafontaine n'a pas même vu Son Excellence et que toutes les prétendues négociations entamées suivant les uns par M. Daly, suivant les autres par le Capt. Higginson, pour opérer un rapprochement entre Sir Charles et M. Lafontaine, sont aussi autant de sottises et de contes faits à plaisir.

Comme nous ne pouvons recevoir les journaux d'Europe avant de mettre sous presse, qu'il nous soit permis de jeter un coup-d'œil sur la situation des principales puissances, telle que nous la présentait la dernière maille. En commençant par l'Angleterre, qu'on peut regarder à juste titre comme la première puissance de l'univers, par ses richesses, sa marine, son esprit d'entreprise, toutes les ressources physiques et matérielles, ses énergiques démonstrations pour faire respecter son nom et ses volontés, la réputation qu'elle s'est acquise chez tous les peuples et jusqu'aux extrémités les plus reculées de l'univers, il est facile de prédire qu'une si grande, si belle et si forte organisation ne peut croquer tout-à-coup et que pour en augurer mal, pour le présent, il faudrait y remarquer des embarras et des revers, surtout à l'étranger. Mais la paix dont elle jouit partout, fait bien présumer qu'elle pourra surmonter les difficultés de l'Irlande ou du moins qu'elle est en état, pour le moment, d'y comprimer l'agitation, s'il s'agit de la force. Ce n'est donc pas sous ce point de vue qu'il faut considérer les embarras de l'Angleterre, par rapport au *rappel*. Aussi ce n'est pas sous ce faux jour que le Grand Agitateur envisage sa position. Il n'en croit pourtant pas sa cause moins prospère, parce qu'il est en prison. Tout au contraire, il la regarde, et c'est probablement avec beaucoup de raison, comme ayant fait un grand pas. Car ce n'est, point du sang qu'il demande, ce sont des sympathies qu'il ambitionne, comme le seul moyen capable de le faire réussir. Il n'y a pas de doute, malgré ce qu'en ont dit certains papiers, que l'incarcération de M. O'Connell ne lui ait affaibli bien des cœurs. Il est naturel de s'appitoyer sur ceux qui souffrent, quand ce serait même avec justice ; mais si le patient peut se proclamer avec vraisemblance le défenseur de sa nation, la victime de l'injustice et le martyr de l'oppression et de la tyrannie, il est impossible que l'ardeur se ralentisse et qu'il ne gagne de nouveaux partisans. Aus-i croyons-nous très probable le rapport de ceux qui nous disent que la condamnation de M. O'Connell a causé beaucoup de sensation, même en Angleterre. Il n'est pas nécessaire de dire que le peuple Irlandais se regarde comme condamné, incarcéré dans la personne de son défenseur et que leurs sympathies pour lui sont plus vives que jamais. Aux États-Unis, les enfans de l'Érin s'oublient eux-mêmes pour secourir la patrie de leurs ancêtres. Partout on s'y assemble et on se cotise. Il est bien à craindre pourtant que leur sort n'y devienne plus déplorable que celui de leurs compatriotes. Si on en croit certains rapports, l'esprit des *Natifs* s'échauffe de plus en plus contre eux. On redoutait fort le 4 juillet. Nous en aurons des nouvelles sous peu. Fasse le ciel qu'elles soient favorables. Nous avons toujours trop de ces funestes commotions à enrégistrer. Mais il est bien à craindre que la discorde ne se propage de proche en proche, et ne finisse par bouleverser tous les États de nos voisins. Quand il ne s'agirait que de nationalité, l'origine de sission reposerait encore sur des principes trop naturels et trop égoïstes pour pouvoir en espérer jamais des accommodemens et des conciliations. Si on y ajoute maintenant les animosités religieuses qui sont d'autant plus intractables et plus opiniâtres, qu'elles peuvent se dérober plus facilement sous le plausible prétexte des exi-

gences consciencieuses, il n'est pas difficile d'en prévoir l'acharnement et la durée à moins que le gouvernement n'y interpose son autorité avec une prudente réserve. Dans ces circonstances, il n'y a ordinairement que l'anéantissement de l'un des partis qui puisse mettre fin à ces sortes de luttes. On comprend combien la chose est devenue révoltante et impossible dans le siècle où nous vivons. La tyrannie religieuse n'est pas moins odieuse ni moins impuissante que la tyrannie civile, surtout quand elle s'attaque au catholicisme. Plus de dix-huit siècles de combats et de victoires doivent suffire pour tranquilliser sur son sort futur et convaincre ses agresseurs de l'inutilité de leurs nouvelles tentatives. La défection et l'apostasie momentanée et successive de quelques royaumes et de quelques provinces, accomplissement redoutable, mais toujours subsistant, de l'oracle divin qui annonçait les efforts impuissans des portes de l'enfer contre l'Eglise de Jésus-Christ qui a vu successivement tous les schismes et toutes les hérésies, naître, grandir, se fortifier, décliner, languir, tomber et mourir sans cesser d'être la même, bien loin de faire chanceler notre foi, diminuer notre confiance et ébranler un attachement si légitime, ne doivent qu'affermir et pourtant nous faire craindre aussi davantage. L'exemple de nations entières autrefois si célèbres par leur foi et leurs vertus, maintenant plongées dans les ténèbres de l'erreur, doit suffire pour humilier et instruire. Ce n'est donc point pour le catholicisme qu'il faut craindre, mais pour nous en particulier, surtout quand on voit le flambeau de la foi se rallumer dans un pays, après y avoir été longtemps éteint, comme en Angleterre. Car il est à remarquer que souvent un peuple ne reçoit le don précieux de la foi qu'au détriment d'un autre qui trop vraisemblablement s'est rendu coupable par l'abus qu'il en a fait. Le retour de l'Angleterre au catholicisme doit donc nous faire tenir sur nos gardes, tout en nous consolant.

La France, de son côté, a de grandes actions de grâces à rendre à Dieu. Malgré la mauvaise disposition du ministère français à l'égard de la religion, l'échec qu'il vient d'essuyer dans la fameuse discussion à la chambre des pairs, au sujet de la liberté d'enseignement, est un triomphe trop éclatant de la vérité sur le despotisme, pour ne pas faire époque parmi les catholiques. Il est vrai que la loi inique de centralisation universitaire a obtenu une majorité, après avoir subi quelques amendemens, mais grâce aux énergiques et éclatantes réclamations de M. de Montalembert et de ses partisans, le succès du ministère a été regardé tellement comme une défaite, qu'on disait publiquement que MM. Villemain et Martin (du Nord) se croyaient en conséquence obligés de remettre leurs porte-feuilles. Une démonstration si inattendue, si forte, si solennelle dans la chambre des pairs, ne laisse aucun doute que les idées religieuses ont fait un pas immense, depuis quelque temps. Maintenant que l'élan est donné, la marche doit être encore bien plus rapide. Nous devons donc nous attendre bien vite à des jours heureux et glorieux pour la France.

L'Espagne n'est pas encore exempte d'inquiétude. Son fréquent changement de ministère fait suffisamment comprendre la difficulté qu'il y a de pouvoir réunir les esprits. On paraît pourtant vouloir revenir à des idées d'ordre et être disposé à faire des concessions de part et d'autre. La grande difficulté paraît venir des partisans de Don Carlos, et c'est le sentiment commun que, si son fils, le prince des Asturies, épousait la jeune reine Isabelle II, tous les plus grands embarras seraient levés. On prétend que c'est le seul moyen de rétablir la paix d'une manière permanente. La raison de ce sentiment c'est que les Carlistes, parti royaliste et religieux par excellence, étant réunis aux conservateurs et modérés partisans d'Isabelle, se trouveront composer la grande masse du royaume et commander l'opinion publique.

La situation du Portugal est peut-être encore plus en danger que celle de l'Espagne. On y aperçoit visiblement une soumission de contrainte et non de dévouement. La moindre commotion trouve presque aussitôt de l'écho dans tous les coins du royaume. D'un autre côté, les négociations entamées avec la cour de Rome, au sujet du catholicisme, ont été peu avancées, et cette hésitation de la part de la couronne est peu propre à lui rattacher les esprits. Car en Portugal, comme partout ailleurs, la religion catholique peut seule contenter les besoins du cœur. Il est probable aussi qu'on y est las de courir après des chimères et qu'on les abandonne pour se rattacher à la vérité. Comme c'est la vérité qui sauve, nous devons donc attendre encore du catholicisme, malgré ses dangers, le salut de cette nation.

Les rapports qui concernent la Sicile et l'Italie sont toujours contradic-

toires. On prétend qu'il n'y a que les bonnettes de l'Autriche qui tiennent la *jeune Italie* en respect.

Ce qui vient de se passer en Suisse donnerait pourtant à entendre le contraire. Car là aussi il y a la *jeune Suisse*. Elle a voulu mettre ses principes irreligieux et anarchiques à exécution; elle a levé l'étendard de la révolte, mais elle a été aussitôt renversée. Il en serait probablement de même en Italie, si d'autres puissances n'avaient intérêt d'y semer la discorde et la division. Tous les véritables amis de l'ordre et de la sûreté publique ont trop d'intérêt à repousser ces factions démagogiques, pour supposer qu'elles puissent réussir ou du moins se maintenir longtems au pouvoir. Les journaux tant soit peu partisans de ces nouvelles utopies, ont jeté les hauts cris en apprenant l'exécution de 6 de ces factieux en Italie et ont annoncé aussitôt qu'elle avait causé un mécontentement général; mais il est bien à croire que ce mécontentement était exagéré, puisqu'il paraît maintenant constant que ces révolutionnaires étaient encore coupables de meurtres, de vols, d'incendies, etc., et qu'ils avaient ajouté la révolte à leur brigandage.

Les royaumes du Nord paraissent tranquilles. La Russie fait, dit-on, de grands progrès dans l'Asie et se trouvera bientôt en face de l'Angleterre dans les Indes. Cependant le czar Nicolas voyage actuellement en Angleterre et y est arrivé le 1er juin, sans s'y faire annoncer. Il paraît que les voyages princiers deviennent à la mode, surtout dans les îles britanniques. Le roi de Saxe est aussi en Angleterre et le prince royal de Danemark visite l'Écosse.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—La fête de Notre-Dame de la Victoire, instituée à la suite de la délivrance de la ville de Chartres, assiégée par les Huguenots en 1568, a été solennisée cette année, avec tout son éclat d'autrefois. La procession, fondée en 1569; à la demande de MM. les échevins de la ville et qui, depuis la tempête révolutionnaire, avait lieu seulement dans l'intérieur de l'église cathédrale et des églises paroissiales, s'est faite avec pompe. Composée du clergé de toutes les paroisses, séminaires et communautés de la ville, elle s'est rendue, suivant l'ancien usage, à la chapelle de Notre-Dame de la Brèche, bâtie en mémoire de la levée du siège, et nouvellement rétablie. La plus touchante piété a présidé à cette fête religieuse et nationale à la fois. Les larmes coulaient des yeux de plusieurs vieillards, attendris de revoir une cérémonie dont leur enfance avait été témoin, et qui avait été interrompue pendant plus d'un demi-siècle.

Le soir, la bénédiction du Saint-Sacrement a été donnée, dans la charmante chapelle de la Brèche, par Mgr. de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, qui a admiré la vivacité de foi et de reconnaissance des habitans de Chartres, envers l'auguste patronne de leur basilique et envers l'immortelle bienfaitrice de leur cité.

Le dimanche suivant, Mgr. l'évêque de Nancy a prêché dans la cathédrale, pour l'œuvre du rachat des enfans infidèles. Six à sept mille auditeurs se pressaient dans les immenses nefs de la cathédrale.

—Une respectable famille israélite, composée du père, de la mère et de deux fils, ainsi qu'une autre dame avec trois jeunes personnes, de la même nation, ont reçu le baptême des mains du vénérable curé de Notre-Dame-des-Victoires, dans la chapelle du Saint-Cœur-de-Marie-de-la-Providence. Il n'y a pas encore deux ans que cette chapelle a été élevée par M. Marie Ratisbonne, et déjà, à notre connaissance, près de trente Israélites y ont fait leur profession de foi catholique. Pendant que la célèbre conversion de Rome produit des fruits si admirables, le jeune Marie Ratisbonne achève son noviciat et se prépare aux fonctions du saint ministère. Déjà il a reçu la tonsure des mains de Mgr. l'évêque d'Amiens.

ANGLETERRE.

—Le parti qui travaille en Angleterre à préparer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, forme une Association dirigée par une assemblée qui siège à Londres sous le nom de *Conférence*.

Cette conférence a arrêté la formation d'un conseil et d'un comité exécutif, dont personne ne pourra faire partie qu'après avoir adhéré à la déclaration qui fait la base de cette association.

Le conseil, élu pour trois ans par la conférence, sera composé de 500 membres, savoir: trois cents pour l'Angleterre, cent pour l'Écosse, cinquante pour l'Irlande, cinquante pour le pays de Galles. Il se réunira au moins une fois l'an, pour pourvoir aux vacances qui seraient survenues dans le comité exécutif, prendre connaissance de ses opérations et arrêter les mesures ultérieures dont l'exécution lui sera confiée.

Le comité exécutif sera composé de cinq membres. Parmi ses nombreuses attributions, on remarque celle de faire tout ce qui lui paraîtra nécessaire pour obtenir l'abrogation des lois existantes qui corroborent l'union de l'Eglise et de l'Etat, et l'adoption de lois nouvelles qui réalisent de plus en plus les conséquences naturelles de la liberté religieuse.

La conférence, de laquelle émanent tous les pouvoirs, et dont les membres représentent, par délégation, tous les partisans de la séparation en An-

général, se réunira de trois en trois ans, et plus souvent, si cela est jugé utile.

IRLANDE.

—On lit dans le journal *Tyne Mercury* :

« En consultant les registres publics des successions (probate), on peut se convaincre que onze des derniers évêques de l'Église anglicane, morts en Irlande, ont laissé à leurs familles un héritage net se montant en totalité à la somme énorme d'un million huit cent mille livres sterling (quarante cinq millions de francs) ; et cependant l'Église anglicane, en Irlande, ne compte pas plus de quatre cent mille âmes. Faut-il s'étonner, d'après cela, que les catholiques irlandais, dont le nombre s'élève à sept millions, voient avec indignation un tel état de choses ? Si une pareille somme eût été à la disposition de ses légitimes propriétaires, les évêques catholiques du pays, plus de douze cent mille livres sterling (trente millions) eussent été employés en aumônes, ou à l'érection de nouvelles églises, d'écoles et de collèges. »

ALLEMAGNE.

Conversion d'un ministre prussien.—La *Gazette de Cologne* produit ce qui suit de Hanovre, 24 dernier : On dit que le comte d'Harlemburg, chambellan du roi de Prusse, et ambassadeur à notre cour, s'est fait catholique romain, ce qu'on croit être la cause de son rappel. M. Schulto, maintenant ministre des finances, doit, dit-on, lui succéder.

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, le 24 mars.—Un préavis du conseil de l'empire, confirmé par Sa Majesté impériale, appose une rude sanction pénale à l'émigration des Juifs-polonais, que l'on ne sait comment empêcher. Voici les dispositions principales de cette législation nouvelle. Les Juifs qui passeront la frontière sans passeport, ou avec une permission dont le terme est expiré, s'ils sont reconduits en Russie, seront traités suivant toute la rigueur de la loi portée contre les *déserteurs* et les *vagabonds*. En conséquence, s'ils sont valides, ils seront incorporés dans quelque régiment ; s'ils sont reconnus impropres au service de guerre, ils seront relégués dans les compagnies de discipline, employés aux travaux publics. Et, dans le cas où ils seraient reconnus impropres à ces travaux, ils seraient conduits, avec leurs familles, en Sibirie, pour y être colonisés.

ÉTATS-UNIS.

—On lit dans le *Courrier* :

Dans une lettre, datée de St. Louis, 14 mai, et publiée récemment dans nos colonnes, nous avons déjà dit les progrès que le catholicisme faisait dans l'Ouest, et l'indignation qu'y avaient excitée les scènes sauvages et les incendies des églises catholiques de Philadelphie. Il nous reste à constater un fait, c'est que ces progrès du catholicisme se manifestent presque spontanément et sans autre mobile que cette contagion providentielle qui se développe parfois dans l'atmosphère de la pensée, et se propage par la seule force de l'exemple. Nulle part, plus que dans l'Ouest, la conduite du clergé catholique n'est prudente et modérée dans son prosélytisme. La réaction, la conversion qui se sont opérées, là, dans les esprits, ont commencé par les femmes et ont fini par les hommes. Cela se conçoit. C'est surtout pour le cœur des femmes, ces sensitives humaines, que le protestantisme doit laisser quelque chose à désirer. La foi est une poésie ; de cette poésie, le luthérianisme a fait une aride prose. Il a dépouillé la religion de la robe dorée par un cilice austère ; il a ôté aux murs de ses temples, toute parure et toute chaleur ; il en a fait une prison glaciale et nue. Certaines femmes ont froid à l'âme dans des sanctuaires dévastés, et l'on comprend que cette âme s'envole d'elle-même, et par instinct, vers un asile plus approprié à sa nature aimante, plus sympathique à ses sentiments. Le luthérianisme a mis la tête à la place du cœur, dans la religion ; il ne faut pas s'étonner de la facilité avec laquelle, chez certains individus, les choses reprennent leur ancienne place. Au nombre des conversions de ce genre, qui se sont opérées dans l'Ouest, l'une des plus frappantes est celle qui a eu lieu dans la famille d'un homme d'état qui a été membre du cabinet américain sous M. Van Buren. Cet homme d'état, protestant d'un grand fanatisme, appela un jour en plein congrès, la vengeance du ciel et celle des hommes sur la secte infidèle des catholiques, et, aujourd'hui, deux de ses enfants, ses deux aînés, ont embrassé cette religion ! Les prêtres catholiques ont généralement, par leur éducation supérieure et la prudence de leur conduite, à la hauteur de cette mission importante.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—On écrit à la *Minerve* :

La St. Jean-Baptiste au Petit Séminaire de St. Hyacinthe.—Permettez-moi, s'il vous plaît, M. l'Éditeur, de communiquer au public par le moyen de votre journal le rapport de la fête de St. Jean-Baptiste célébrée par les élèves du Petit Séminaire de St. Hyacinthe. J'aime à faire connaître à mes concitoyens ce que peut promettre cette brillante jeunesse, formée sous les auspices des supérieurs et professeurs qui dirigent cet établissement et dont le mérite, les talents et la vertu ne sauraient être trop appréciés de tout le monde ! D'ailleurs je pense que les parents aimeront à voir publier que les sentiments, qu'ils nourrissent eux-mêmes si noblement dans leurs cœurs, brûlent déjà dans les cœurs de leurs jeunes fils. Ils pourront donc se promettre que la génération qui doit faire vivre leurs noms saura aussi propager leur amour pour leur patrie. Cette florissante jeunesse vient de nous en donner une preuve évidente dans la fête nationale, qu'elle désira célébrer aussi

également que son état pouvait le lui permettre. Ne pouvant le faire le jour propre de la fête à cause de ses occupations littéraires, elle s'en acquitta le lendemain qui fut un jour de congé.

Comme la religion doit toujours préluder à toutes les belles actions du cœur humain, MM. les étudiants du Séminaire de St. Hyacinthe commencèrent leur solennité à la messe de communauté, où ils déployèrent toute la pompe possible ; leur orchestre y exécuta avec succès de bien jolis morceaux de musique. Mais d'un autre côté le temps pluvieux qu'il faisait alors leur inspirait la crainte de ne pouvoir réaliser leurs projets de plaisir, et vous ne sauriez croire qu'elle anxiété régnait dans tous les cœurs. Cependant de fréquentes décharges de canon retentissaient dans les airs ; vers onze heures, le temps étant changé, la trompette annonça le départ pour la promenade. On défila en procession, bannière en tête et au son de la musique, chacun portait à sa boutonnière un bouquet de feuilles d'érable. On dina dans le bois en la compagnie de tout le corps enseignant et de deux vénérables membres du clergé, M. Viau V. G., et M. le curé de St. Antoine. De nouveaux morceaux de musique exécutés de temps à autres alimentaient, sans cesse la réjouissance générale ; puis le canon redisait dans le lointain l'émotion qu'on éprouvait alors.

Vers quatre heures eut lieu la collation, et ce fut alors que furent prononcés différents discours qui furent tous suivis de santés analogues aux sujets que l'on traitait. Ces santés furent prises avec de la limonade. Je désirerais reproduire ces discours en entier ; mais, comme ceci n'est pas en mon pouvoir, je me bornerai à en exposer les sujets. Le premier concernant la fête du jour, fut prononcé par l'élève qui avait été choisi pour président. L'auteur traita son sujet avec beaucoup de chaleur, peignit vivement l'esprit et les inclinations du peuple Canadien, et fit quelques observations sur les affaires de 1837 et de 1843. Le vice-président parla ensuite sur l'amour de la patrie si naturel au Canadien et qui naît dans l'enfant pour croître avec lui. On remarqua surtout la justesse et la noblesse des figures qu'il employa. Le troisième discours fut en l'honneur de la Reine et du gouverneur, il fut traité avec franchise et loyauté. Puis un quatrième fut prononcé en l'honneur de MM. les ex-ministres. L'auteur parla avec beaucoup de délicatesse du bien opéré par eux, et passa sous silence la question du gouvernement responsable : car il regardait imprudent pour lui de traiter une question sur laquelle les esprits avaient été si partagés. Un cinquième élève fit un discours concernant les exilés politiques. Il peignit avec des expressions pathétiques les peines et les malheurs de l'exil, puis les douces joies du retour dans la patrie. Un sixième ayant pris la parole adressa une allocution au Clergé Canadien en reconnaissance des bienfaits qu'il procure au pays. Il parla de ces généreux missionnaires, que le zèle pour les âmes porte à s'exiler volontairement pour aller humaniser et évangéliser les nations barbares ; il fit voir le dévouement des membres de ce clergé dans les temps d'épidémie et surtout leur concours à propager l'éducation de la jeunesse. Un septième parla de la jeunesse Canadienne et l'engagea à ne point démentir les espérances que l'on fonde sur elle et à parcourir avec plaisir la carrière des études pour y puiser la science et les connaissances qui puissent plus tard la rendre utile à son pays. Un huitième parla de la France berceau de nos ancêtres, célèbre par les sciences et les découvertes, et l'heureuse rivale des autres nations pour la gloire militaire. Ensuite un jeune fils de l'Irlande prononça en anglais un discours concernant sa patrie et surtout le brave Daniel O'Connell, dont l'infortune actuelle afflige tous les cœurs. Une dixième allocution fut adressée aux parents des élèves, et des sentiments de reconnaissance et de piété filiale furent exprimés bien vivement. Puis vint un autre discours en l'honneur de M. le Supérieur et de MM. les Professeurs du Petit Séminaire. C'est alors que furent prodigués des éloges bien mérités et une profonde gratitude envers leurs généreux sacrifices pour le bien de l'éducation de la jeunesse. En retour furent promis le respect, l'obéissance et l'amour le plus sincère. Enfin un douzième élève rappela la mémoire de messire Girouard, fondateur du Séminaire de St. Hyacinthe. Il donna un court exposé de sa vie et fit voir qu'il avait bien immense il avait rendu à sa patrie en fondant cet établissement d'éducation. Après tous ces discours, on présenta une santé pour remercier MM. les musiciens de la part active qu'ils avaient prise à cette fête. Chaque discours fut annoncé au son de la trompette et chaque santé fut accompagnée d'applaudissements et de décharges de canon. Ensuite on reprit les bannières pour le retour ; on revint comme on était allé, et le canon ne cessa de résonner durant la marche.

Ainsi fut célébrée cette fête nationale par de jeunes étudiants dont les cœurs palpitent d'amour pour le bien et l'avancement de leur patrie. Tout s'y passa avec l'ordre et la sobriété qu'on devait attendre d'une communauté bien disciplinée. Pour moi, qui ai eu quelque part à cette fête, je ne puis cesser de l'admirer et elle a fait naître dans mon cœur toutes les émotions que pouvait éprouver.

UN CANADIEN.

Election—Le writ pour l'élection des Trois-Rivières est sorti vendredi dernier. James Dickson, écrivain, de l'endroit, est nommé officier-rapporteur. Nous ne savons pas encore au juste s'il y aura un autre candidat que M. Greeve sur les rangs, mais d'après ce que nous savons, la majorité se trouve en faveur de ce dernier qui se présente dans l'intérêt de sir Charles Metcalfe.

On sait que la petite ville était représentée par C. R. Ogden, écrivain, ci-devant Procureur-Général du Bas-Canada, qui vient de résigner à son arrivée d'Angleterre, et que les journaux du pays et d'Halifax font Juge-en-Chef à

Terre-Neuve sur la démission de son prédécesseur, au lieu de Proc. Gl. à l'Isle du Man, comme on l'avait dit d'abord.

SUISSE.

—Un supplément du *Nouvelliste Vaudois* du 19 mai annonce que la guerre civile a éclaté dans le Valais. Les habitants du Haut-Valais se sont emparés de Sion; ceux du Bas-Valais se sont levés en masse. Chacun des deux partis a quelques pièces de canon. Une collision est imminente.

D'après des nouvelles de Lausanne en date du 22 mai, la lutte entre le Haut et le Bas-Valais est momentanément terminée, par suite de la dispersion complète des milices du Bas. Le 21 mai, dans la matinée, la colonne du Bas-Valais, en faisant sa retraite sur Saint-Maurice, a été attaquée au défilé de Trient. La mêlée a été assez longue; il y a eu une trentaine de tués, parmi lesquels MM. de Nudé, de Werra et Garçon, dont les cadavres ont été, dit-on, horriblement mutilés; 400 hommes du Bas-Valais ont réussi à traverser l'eau à gué sous un feu très-vif; le reste, au nombre d'environ 200 hommes, a rebroussé chemin à Martigny, et là s'est dispersé de tous les côtés.

Il y a long-temps qu'une sourde agitation règne dans le Valais: c'est le résultat de ces conflits d'idées qui jouent un rôle fréquent dans l'histoire passée et présente de la Confédération helvétique. Cependant, depuis le 1er mai dernier, cette agitation avait pris un caractère assez inquiétant pour que le grand conseil de Sion, dont la majorité appartient aux Haut-Valaisiens, crût devoir demander une intervention fédérale au vœux qu'il a accueillis.

ÉTATS-UNIS.

Débordement du Mississipi.—Dangers présents et futurs dont il menace la Louisiane.—La ville de St.-Louis.—Son avenir.

Saint-Louis (Missouri), 24 mai 1844.

Je viens, Monsieur, de descendre la vallée de l'Ohio, depuis Pittsburg jusqu'à la petite ville de Cairo, située au confluent de l'Ohio et du Mississipi, et de remonter cette dernière rivière jusqu'à St.-Louis. Le spectacle que j'ai eu sous les yeux était d'une étrangeté vraiment saisissante. Ce n'a été qu'une longue scène de dévastations, mais variée à l'infini et horriblement pittoresque. Vous savez que les pluies, qui viennent de tomber pendant presque une quinzaine dans l'ouest, ont fait déborder toutes les rivières de cette contrée dont les canaux multipliés aboutissent à deux grands lits, celui de l'Ohio et celui du Mississipi. Les débordements ont atteint une hauteur qui était sans précédent, excepté peut-être dans l'année 1785, où le Mississipi s'est élevé à 30 pieds au-dessus de son niveau ordinaire, si l'on en croit les vieillards de cette époque. L'étendue des terres inondées, le nombre des cabanes de défricheurs (*log cabins*) envahies, celui des animaux engloutis sont incalculables. Depuis Cairo jusqu'à Saint-Louis, on ne voit que fermes abandonnées, qu'animaux errants au milieu de prairies qui sont devenues des lacs; et qui ne leur offrent plus de pâture. Les cochons, les bœufs, les vaches, les chevaux, cherchent leur vie à la nage, absolument comme les canards, les seuls hôtes des fermes qui s'accrochent assez bien de cet état de choses. Le Mississipi est effrayant; son cours, de rapide qu'il était, est devenu torrentueux; et, deux fois, le steamboat qui nous portait a été à la force du courant, deux fois il a reculé au lieu d'avancer. Les cadavres des forêts entières flottent, les bras et les cheveux pendants, au milieu de cet abîme; les steamboats sont à chaque instant, obligés d'arrêter leur marche, pour ne pas heurter trop rudement contre ces géants déracinés. A Saint-Louis, tout le quai, appelé *Levee*, est inondé. Des maisons sont abandonnées, car l'eau a atteint leur second étage. Les steamboats ne communiquent avec les trottoirs, demeurés libres, qu'à l'aide de longues planches ajoutées les unes au bout des autres. En face de Saint-Louis, de l'autre côté de la rivière, la petite ville Illinois-town a tous ses habitants réfugiés dans les greniers. On va les visiter en bateau. Au-dessus de Saint-Louis, c'est encore pire; les plaines sont plus basses, et, par conséquent, plus envahies. Au lieu de suivre les sinuosités du Mississipi, les steamboats courent tout droit à travers les champs, et quelques-uns s'amarrent à la cheminée d'une cabane, au sommet d'un arbre. On n'a eu à déplorer la perte que de quelques personnes noyées dans ce déluge mississipien, et, depuis hier, la population a constaté, avec satisfaction, un commencement de baisse, qui fait espérer une prochaine délivrance. Mais les dégâts n'en seront pas moins immenses, surtout dans la partie basse de la vallée du Mississipi. Les plantations de coton et de sucre de la Louisiane doivent avoir horriblement souffert. On n'est même point ici sans quelques craintes sur le sort de la Nouvelle-Orléans. Elle est, comme vous le savez, sur un terrain plus bas que le niveau du fleuve, contre les invasions duquel elle n'est garantie que par une levée, ou digue en terre, fort peu rassurante. La Nouvelle-Orléans, cette fois encore, probablement, en sera quitte pour la peur. Mais ses habitants, et ceux de la Louisiane entière, reçoivent un grand et utile enseignement de ce qui vient de se passer. On ne peut, en effet, que prévoir dans l'avenir quelque catastrophe terrible pour ce riche et beau pays, s'il n'entreprend pas de lutter sérieusement et infatigablement contre les dangers dont il est menacé. Ces dangers croîtront de jour en jour. Le niveau de presque toutes les rivières tend à s'élever par suite des dépôts qui se forment au fond de leur lit. On peut citer, par exemple, le Pô en Italie, qui, après avoir été jadis au niveau, si ce n'est au-dessus des terres riveraines, est aujourd'hui de trente pieds plus élevé en certaines endroits, où les villes existantes sont protégées par des digues de cette hauteur. Le Mississipi, étant un des fleuves les plus bourbeux qui existent, doit, plus que tout autre, obéir à cette loi d'exhaussement insensible, mais incessant.

Ce n'est pas tout. Jadis le surplus de ses eaux s'épandait, en temps voulu, sur des tuesites d'une longueur de six ou sept cents lieues; ces étendues, ouvertes par la nature dans les déserts du haut de la vallée assuraient le salut des terres d'en bas. Mais aujourd'hui et chaque jour de plus en plus, les déserts se peuplent, les forêts se défrichent, les cyprès et les saules, les marais se dessèchent, et le travail, qui sert de préface à ces travaux, c'est l'élevation d'une digue qui protège le défricheur contre l'invasion des eaux. Petit à petit donc, le fleuve s'encaisse, il s'emprisonne, et plus il sera encaissé, plus son niveau s'exhaussera, plus on s'en garantira dans le haut de la vallée, plus on en sera menacé dans le bas. Voilà le péril logique, certain, que doivent prévoir et conjurer les Louisianais. Un des premiers moyens de salut à employer serait de débayer le cours, aujourd'hui presque arrêté, de l'Atchafalaya, petite rivière, qui communique avec l'Océan et qui servirait de décharge au Mississipi. Mais les habitants de la Nouvelle-Orléans croignent qu'en désobstruant cette rivière le Mississipi tout entier n'en prenne le cours et que leur ville ne se trouve à sec. Voilà pourquoi on a rien fait pour l'Atchafalaya. Il faudra tôt ou tard, je le crois, revenir de ce sentiment médiéval de crainte et d'égoïsme, et transiger avec le bayou pour ne pas être englouti par le fleuve.

Du reste, monsieur, cette vallée du Mississipi fait chaque jour des pas de géant vers ses gigantesques destinées. C'est là qu'est aujourd'hui le centre de l'émigration, le mouvement d'expansion de la société américaine. Ce mouvement tend incessamment vers l'Ouest, le *far west*, comme on dit en ce pays. Cincinnati et Louisville sont dépassés par ce flux envahissant; ces deux cités ont cessé d'être un but, et leur population les quitte pour aller plus loin, comme elle avait quitté Philadelphie et Baltimore pour aller à elles. Aussi, tandis que toutes ces villes sont ou stationnaires ou décroissantes, celle de Saint-Louis suit une marche ascendante des plus marquées. Tout y est en progrès. Les étrangers y arrivent par masses, et fixent leurs pénates au nombre de 7 à 8 mille par année; les maisons s'y construisent comme par enchantement, le port offre à l'air une quantité de steamboats égale à celle de la Nouvelle-Orléans, et à côté de cette vie active les tades de Louisville et de Cincinnati semblent tout à fait mortes. Saint-Louis est appelé à devenir une grande cité! C'est aujourd'hui la porte d'un monde encore désert, destinée à devenir un jour le centre d'un monde civilisé! New-York au Nord, la Nouvelle-Orléans au Sud et St.-Louis à l'Ouest, formeront la base triangulaire de ce vaste empire baigné d'un côté par l'Atlantique et de l'autre par l'Océan Pacifique.

La population de Saint-Louis est aujourd'hui de 35 à 40 mille âmes. On y compte seize mille catholiques, tant Français qu'Irlandais Américains. Le développement que le catholicisme a pris dans l'Ouest est une chose remarquable. En jetant les bases de son empire dans ces contrées vierges et de si grandes destinées, le catholicisme a fait un acte de prévision admirable. Son avenir se trouve ainsi lié désormais avec celui de l'Ouest; il grandira avec lui, et l'influence de la religion romaine ne sera que dessiner de plus en plus profondément les différences de nature et de caractère national qui existent entre ces contrées et le reste de l'Union. A Cincinnati, à Louisville, à Saint-Louis, les catholiques ont une majorité relative sur les autres sectes. On en compte 2,000 à Louisville. Aussi, dans ces diverses localités, la nouvelle des incendies des églises catholiques de Philadelphie a produit une indignation profonde. Une tentative de ce genre n'aurait eu par ici, je vous l'assure, aucun succès pour ses auteurs. F. G.

LA PIÈCE D'OR.

I

Quelques années après la révolution de juillet, un jeune homme de vingt ans M. Jean Bernard, sortait vers les quatre heures du ministère de l'intérieur où il était employé. C'était un garçon sans soucis, faisant sa besogne tellement qu'il n'était ni trop exact à aller manger au coin du feu, ni trop dédaigneux de son bon, généreux, le cœur sur la main, une âme droite; un de ces jeunes gens rares que la nature a pétris sans mêler à leur argile le venin de l'égoïsme, ni les rucs dangereux de l'ambition et de la cupidité. Bernard était un de ces hommes qui ne sont pas faits pour faire fortune, à moins qu'une sœur bien faisante et inoccupée ne s'amuse à se couvrir sur eux les perles et les diamants. M. Bernard était loin d'être laid, mais il n'était remarquable non plus ni par l'élégance de sa tournure ni par la beauté de sa figure: il avait le visage gai, l'air franc et ouvert, l'œil spirituel, et avec ces avantages il se passait de beauté.

Le jour dont nous parlons il était plus heureux qu'un roi; il venait de toucher ses émoluments et une gratification de cent francs que le caissier du ministère lui avait payée en or.

—Etes-vous bien sûr, avait-il demandé au caissier, en recevant ces cinq napoléons, êtes-vous bien sûr que cette gratification est pour moi, Jean Bernard? —Très-sûr, monsieur.

—M. le ministre est bien aimable, dit-il en empochant son or.

Mais cette amabilité du ministre, d'où venait-elle? D'une erreur, sans doute. Quoiqu'il en fût, Bernard se promit d'aller le soir à l'Opéra; et tout en faisant sonner ses espèces dans sa poche, il s'acheminait vers la rue du Bac. Quand il fut parvenu à peu près à la hauteur de la rue de Lille, il vit au coin d'une borne une espèce de fantôme courbé en deux, vêtu de haillons, la tête couverte d'un vieux chapeau auquel pendait un voile jadis vert, et qui avançait vers lui une main gantée du plus vieux et du plus sale

gant qui soit possible de voir, un gant qu'un chiffonnier eût certainement dédaigné de ramasser.

—Pauvre vieille femme, se dit-il, tandis que moi, il me tombe cinq pièces d'or, et dont je n'ai pas besoin et sans que je sache pourquoi, elle, elle tend vainement la main à l'aumône. Elle n'a pas dû peut-être, elle ne souffrira pas ; elle n'a peut-être pas les deux sous nécessaires pour payer le grabat glacé où elle doit passer la nuit... Non, parbleu, elle aura une des pièces d'or du ministre, et il dépendra d'elle d'arroser ce soir son morceau de veau d'une chopine de vin.

Plein de ces généreux projets, Bernard tira de sa poche un de ses napoléons, s'avança vers la mendicante et déposa la pièce d'or dans le gant sale tendu vers lui. Au même instant un sergent de ville s'élança et mit la main sur la vieille femme.

—Eh, je vous y prends, la vieille ; vous ne nierez pas, j'espère ; délit de mendicité... Allons, en avant, suivez-moi... Venez à la préfecture de police, on vous donnera le couvert pour cette nuit.

Bernard se plaça devant la mendicante, et croisant ses bras sur sa poitrine, fronçant le sourcil, relevant les deux coins de sa bouche, il donna à sa figure l'air le plus dédaigneux possible :

—Je vous trouve bien impertinent, sergent de ville, dit-il ; de quoi vous mêlez-vous ?—Ce n'est pas à vous que j'ai affaire, dit le sergent de ville d'un ton bourru.

—Mais moi, répliqua Bernard, j'ai affaire à vous ; comme vous vous permettez d'insulter madame, une femme de ma connaissance, une ancienne amie de ma famille...

—Cette vieille courreuse ? dit le sergent de ville.—Parlez plus respectueusement, on je prends madame sous mon bras et je vais avec elle déposer ma plainte chez M. le préfet de police ; vous vous repentirez alors de votre insolence, et peut-être que vous ne porterez pas longtemps cet habit bleu ni ce tricorne qui vous rendent si fier.

Le sergent de ville étouffa resta quelque temps sans répondre. Enfin il dit :—Mais enfin, monsieur, quelque chose que vous puissiez dire, vous ne niez pas que, devant moi, il n'y a qu'un moment, vous avez fait l'aumône à cette femme.—L'aumône, s'écria Bernard ; d'abord dites madame, s'il vous plaît.

—Madame, si cela vous convient.

—L'aumône, poursuivait Bernard, rien de plus faux ! je viens de rencontrer madame, et je lui ai remis un napoléon qu'elle avait bien voulu me prêter... autrefois... et vous appelez cela l'aumône ? Et donc, vous ne savez ce que vous dites.

Que le napoléon eût été dû ou non, il était certain qu'il avait été donné par le sergent de ville le voyait briller dans la main de la pauvre femme, et il ne pouvait pas se dissimuler qu'un napoléon, c'est-à-dire vingt francs, ce n'est pas là une aumône ordinaire. Bernard, d'ailleurs, termina la querelle en prenant la pauvre femme sous son bras et en disant au sergent de ville : Passez votre chemin, mon ami, et à l'avenir ne commettez plus d'imprudences pareilles à celle d'aujourd'hui, car vous pourriez trouver des gens moins patients que moi.

Le sergent de ville s'éloigna confus, et Bernard, qui avait pris la pauvre femme sous son bras, l'accompagna quelques pas dans la rue de Lille pour faire perdre sa trace à l'agent de la police.

—Allons, ma pauvre femme, lui dit-il, ne vous effrayez pas, ce vieux coquin de sergent de ville n'osera plus rien vous dire, je vous en réponds... Du courage, ma bonne femme, mon napoléon vous portera bonheur. Eh mon Dieu, rien n'est si changeant que la vie, aujourd'hui blanc et demain noir, hier sans souliers, au bout de quelques jours dans un carosse.

Tandis qu'il débitait ses maximes philosophiques, la mendicante sanglotait, le visage toujours caché par son voile, et Bernard eut alors l'idée d'ajouter un napoléon qu'il venait de lui donner une petite pièce d'argent, soit qu'il voulût ainsi l'indemniser en quelque sorte de la frayeur causée par le sergent de ville, soit qu'il imaginât que la pauvre femme garderait avec plaisir la pièce d'or pendant un jour ou deux, et qu'il voudrait satisfaire cette fantaisie ; il glissa donc une pièce de tremble dans la main de la mendicante.

—A lieu, ma bonne femme, lui dit-il, adieu.—Oh ! c'est trop, monsieur, c'est trop, répondit celle-ci, d'une voix étouffée.

Mais Bernard était bien loin, il avait regagné la rue du Bac, il atteignait déjà le Pont-Royal, que la mendicante le remerciait encore, et quelques minutes après, le jeune employé avait gagné son septième étage, terminé sa toilette, et il courait au Palais-Royal pour commencer par un bon dîner une soirée qu'il voulait achever à l'Opéra.

Huit ans après le petit événement que nous venons de raconter, M. Jean Bernard habitait toujours sa mansarde, au septième étage ; il était toujours employé au ministère de l'intérieur ; seulement il avait huit ans de plus ; ses appointements n'étaient pas augmentés, et le ministre oubliait de lui donner toute espèce de gratification, de quelque nature qu'elle fût. Il est vrai de dire que le ministre avait changé ; celui de huit ans auparavant s'était perdu parmi les notabilités de la chambre des pairs. Bernard avait donc huit ans de plus et des espérances de moins.

Un dimanche de mai, par un beau soleil, léger d'argent, et cependant calme comme un disciple de Platon, il passait sur le boulevard de Gand, et comptait diriger sa promenade jusqu'à la Basille, lorsqu'un bel équipage, conduit par un cocher à riche livrée et qu'encombraient par derrière deux ou trois valets de pied, s'arrêta tout à fait devant lui. Un valet de pied

descendit, ouvrit la portière, et une jeune et jolie femme qui était dans l'intérieur l'appela de la voix et du geste :

—Monsieur, monsieur, que je suis ravie de vous rencontrer, vous donc...

—Madame, disait Bernard en s'inclinant...

—J'espère que vous êtes libre ?—Madame...

—Où allez-vous ainsi seul ?—Madame...

—Montez donc auprès de moi si vous ne pouvez pas me donner tout votre temps, du moins je vous déposerai là où vous allez.—Mais, madame, disait toujours Bernard.

—Mon Dieu ! que de façons, reprenait la dame, vous voyez bien que je vais toute seule à St.-Maur, venez donc, encore une fois ; vous dinerez avec Mme de Saint-L..., qui vous aime tant.

—Madame, dit Bernard, le plaisir seul d'être près de vous m'engagerait, mais...—Mais vous êtes retenu, n'est-il pas vrai ?

—Je ne dis pas cela, mais...—Et bien alors, montez donc.

Le valet de pied, d'une main, tenait la portière, de l'autre soutenait obligamment les reins de Bernard, comme pour l'aider à monter. La jeune femme souriait toujours et redoublait d'instances. Bernard s'élança, vassit auprès de l'aimable personne qui l'invitait à dîner à St.-Maur, et la calèche repartit au galop.

C'était une aventure qui commençait bien.

Quand Bernard fut assis sur les coussins rembourrés de la calèche, à côté même de la jeune femme, celle-ci le regarda attentivement, et, tout d'un coup, son visage se couvrit de rougeur, elle se dit contenance.

—Ah ! monsieur, lui dit-elle, que d'excuses n'ai-je pas à vous faire....

Mais, mon Dieu ! je m'y tromperais encore... vous êtes M. de Juvigny ?—Non, madame, répondit Bernard.

—Vous n'êtes pas M. Juvigny ? Jamais je n'ai vu de ressemblance aussi frappante... Mais, monsieur, m'excuserez-vous ? J'ai poussé l'indiscrétion bien loin. Encore une fois, monsieur, vous n'êtes pas M. de Juvigny ?—Non, madame ; je me nomme Bernard, Jean Bernard, employé au ministère de l'intérieur.

—Ah ! monsieur, dit encore la jeune dame, pardon, mais on a dû vous prendre vingt fois pour M. de Juvigny.—Jamais, madame, répondit naïvement Bernard.

Et comme le jeune employé ne manquait pas d'esprit naturel, et qu'il avait l'habitude du monde, il se félicita d'une ressemblance qui lui avait procuré l'honneur d'un moment de conversation avec une femme aussi aimable que belle. Il regretta beaucoup de n'être pas M. de Juvigny, et, après quelques phrases polies, il leva le bras pour tirer le cordon et arrêter ainsi le cocher.

—Que faites-vous, monsieur ? lui dit la dame.—Je vais prendre congé de vous, madame, puisque je ne suis que Jean Bernard au lieu d'être M. de Juvigny.

—Du tout, monsieur ; vous me permettez de réparer mon erreur ; je n'aurai pas aujourd'hui M. de Juvigny à dîner, mais je crois avoir offensé M. Bernard s'il refuse mon invitation, qui maintenant s'adresse bien à lui. La jeune dame mit tant de bonne grâce dans ses instances, que Bernard ne put pas résister davantage. La calèche eut bientôt franchi le faubourg Saint-Antoine, et quand elle fut sur le chemin qui conduit à Saint-Maur, Bernard se hasarda à faire une question bien naturelle.

—Ma bonne fortune, dit-il, me place dans une position si singulière, que vous me permettez de demander...—Quoi donc, monsieur ?

—Quel est le nom de la personne qui a tant de bonté pour moi ?—Que parlez-vous de bonté, monsieur ?... c'est moi qui vous dois des remerciements... je suis la comtesse de Chamilly, monsieur, et si jamais je puis vous être utile, je vous prie de compter sur moi.

Mme la comtesse de Chamilly était une femme de vingt-cinq à vingt-six ans au plus ; de beaux cheveux noirs encadraient sa figure un peu pâle, mais dont les traits étaient fins et délicats ; et M. Bernard crut s'apercevoir que ses beaux yeux se fixaient sur lui avec bienveillance.

On arrive bientôt à St.-Maur et à la maison de campagne qu'habitait la comtesse ; c'était une habitation superbe, presque un château ; la Marne l'environnait de repâs sinueux, un grand parc ouvrait ses avenues aux promeneurs qui cherchaient l'ombre et le frais, et dans le parterre l'eau s'élançait en mille jets pour retomber dans des bassins de marbre. La société de Mme la comtesse était déjà réunie, elle accourut à son arrivée. Bernard fut présenté aux dames comme un ami dont on avait fait la rencontre inopinée. Parmi les personnes que la comtesse nomma, Bernard remarqua Mme de St.-L..., mais la comtesse ne dit rien de la ressemblance avec M. de Juvigny.

L'employé du ministère n'y comprenait rien.

La journée passa comme un instant, et la comtesse eut pour M. Bernard des attentions délicates, des prévenances si marquées que celui-ci eut confus des distinctions qu'il n'avait pas méritées. Lorsque la compagnie se sépara, Mme de Chamilly, qui devait coucher à St.-Maur, fit atteler et voulut que M. Bernard regagnât Paris dans son équipage.

Monsieur, lui dit-elle en le quittant, j'espère que vous viendrez me voir quelquefois... souvenez-vous par exemple demain ; je vous enverrai ma voiture, et vous m'apporterez de la musique dont j'ai besoin, et que vous prendrez chez Lauer. Adieu, je vous attends d'ici.

A continuer.

POSTSCRIPTUM.

Nous avons appris que l'office de protonotaire, vacant par le décès de M. Morrogh, a été donné à MM. Amélie Papineau et Coffin, des Trois-Rivières.

EXERCICES PUBLICS DU COLLÈGE DE CHAMBLY.

LES EXERCICES PUBLICS DU COLLÈGE DE CHAMBLY auront lieu MERCREDI le 17 du présent en deux séances dont la première commencera à 5 HEURES A. M. et la seconde à 1 HEURE P. M., suivie de la distribution solennelle des prix et des vacances.—Les parens des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister.—Les classes s'ouvriront le 4 SEPTEMBRE.

F. CHOLETTE, Ptre. Directeur.

6 juillet.

LA COMPAGNIE DES TERRES ANGLO-AMÉRICAINES désirant donner toute facilité pour l'établissement des familles canadiennes respectables sur LEURS TERRES DANS LES TOWNSHIPS qui sont sur les bords des rivières d'Yamaska, Nicolet et Bécaucour, est maintenant à prendre des arrangements au moyen desquels, toutes informations relatives aux terres offertes en vente seront données dans les Seigneuries Canadiennes-Françaises.

Les conditions de vente sont dressées de manière à encourager chaque fermier industriel et entreprenant quoique pauvre et sont comme suit : Pendant les premiers dix ans, l'acheteur devra payer exactement le premier jour de Février de chaque année une rente annuelle égale à l'intérêt sur l'achat de la terre, et sur l'accomplissement de ces conditions, on passera alors un contrat de vente, qui rendra l'argent d'achat payable en quatre instalemens annuels égaux.

La compagnie en donnant publicité à ces conditions désire procurer à la population industrielle canadienne-française le moyen d'obtenir des terres fertiles et à bon compte dans le voisinage de leurs amis et parents, sans les assujétir aux taux onéreux de la tenure seigneuriale ; et la partie intelligente et influente des Canadiens est instamment priée de coopérer dans un plan qui préviendra la subdivision continuelle des fermes, ce qui est cause que le pays s'épuise et s'appauvrit graduellement.

Dans les cas où aucun nombre considérable de familles désireraient s'établir ensemble, la compagnie croira de son devoir de donner des terrains convenables pour bâtir des églises, presbytères, écoles, etc.

On peut faire application en s'adressant par lettres, franchises de port, au bureau principal de la compagnie, à SHERBROOKE, jusqu'à ce que les arrangements pour références locales aient été complétés.

A. T. GALT,
Commissaire.

Ornemens d'Église.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sousigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A. M. J. C. ROBILLARD, }
NEW-YORK. }

"Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ECHANTILLONS

et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

"Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique." Les échantillons des objets les

PLUS RICHES ET LES PLUS NOUVEAUX,

seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'ÉGLISE.

On fera venir les ORNEMENS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,
No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

DEMANDES DE MAITRES D'ÉCOLE.

On a besoin dans la paroisse de TERREBONNE de DEUX MAITRES D'ÉCOLE munis de bonnes recommandations, pour tenir des écoles dans la campagne. S'adresser aux COMMISSAIRES de la paroisse, ou à M. Porlier, Curé du lieu.—Les lettres franchises de port.

ON demande à St. VALENTIN un MAÎTRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONNET, écuyer, Commissaire d'École.

COLLÈGE DE LA SAINTE-CROIX,

WORCESTER,

Près Boston.

CE COLLÈGE nouvellement établi par les soins de l'Évêque de Boston, Mgr. Fenwick, et placé sous sa direction immédiate, est bâti sur une des collines qui environnent la ville de Worcester. A une position agréable, il joint l'avantage d'un air parfaitement pur, et d'une eau abondante et limpide. Une ferme de 82 acres est annexé au COLLÈGE.

LE PLAN D'ÉDUCATION qu'on y suit pour être en rapport avec les différentes professions auxquelles les jeunes gens peuvent se destiner, renferme 3 branches d'études spéciales, c'est-à-dire les études propres à l'Etat Ecclésiastique, aux Belle-Lettres, et au Commerce.

Le Cours d'étude propre aux jeunes gens qui se destinent au Commerce embrasse l'Écriture, l'Arithmétique, la tenue des livres, l'étude des langues Anglaise et Française, l'Histoire, la Géographie, la Connaissance de la Sphère, l'Algèbre élémentaire, la Géométrie, et les autres parties les plus pratiques de Mathématiques. On y fait de plus un cours spécial de Composition et de Déclamation propres au génie des deux langues anglaise et française. La Science de la Religion n'est pas oubliée dans cette spécialité ; on s'attache à montrer aux jeunes gens le parfait accord de la Religion naturelle, domaine de la Raison, avec la Révélation, dépôt sacré de la Foi.

Le cours d'études destiné aux jeunes gens qui veulent acquérir une connaissance plus étendue des Belles-Lettres embrasse l'étude du latin et du grec, celle des auteurs classiques et des poètes, la Rhétorique, la Logique, la Philosophie, la Métaphysique et la Morale, l'Histoire Ecclésiastique, l'Astronomie, la Chimie, et les autres branches des Sciences Naturelles.

Le cours d'Études Ecclésiastiques comprend en outre les leçons de Théologie et d'Écriture Sainte.

Comme ces 3 trois branches d'étude forment le cours complet d'éducation, les parens auront la liberté de choisir parmi ces sciences, celles qu'ils jugeraient pouvoir être utiles à leurs enfants dans la profession qu'ils leur destinent.

L'INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE est surtout l'objet de soins particuliers : outre l'explication familière du Catéchisme, on a soin de donner de fréquentes conférences sur les principes, les doctrines et les cérémonies de l'Église catholique.

Les élèves sont constamment sous les yeux de leurs professeurs ou directeurs, même pendant le temps des récréations.

Les livres nécessaires aux études doivent être fournis aux élèves par leurs parens ou correspondans ou bien ils pourront être achetés au collège à des prix aussi modérés que possible.

On ne recevait pas au collège des enfants au-dessous de 8 ans ni au-dessus de 14. On n'y reçoit aussi que les catholiques.

Prix de la Pension.

Le prix de la pension est de 150 dollars par an : cela comprend l'éducation, la nourriture, le logement, le blanchissage et le raccommodage du linge et des bas.

La pension doit être payée 6 mois d'avance, et une remise de 10 pour 100 sera faite à ceux qui seront ponctuellement exacts à remplir cette condition. Le président du collège est autorisé à renvoyer, après 2 mois de séjour dans la maison, ceux des élèves dont la pension n'aura pas été payée d'avance.

Les Arts d'agrément et l'étude des langues étrangères sont en dehors du prix de la pension ainsi que les soins du médecin pour le cas de maladie. On pourra procurer aux élèves qui le désireraient des leçons de ces Arts d'agrément ou de langues étrangères, c'est-à-dire, de l'allemand, de l'italien, de l'espagnol, de musique, de dessin, de peinture, de danse, et d'escrime.

Les vacances commencent la dernière semaine de juillet et se terminent le 15 septembre exclusivement.

N. B.—La route la plus directe est celle d'Albany. On fait le trajet d'Albany à Worcester en 9 heures par le Rail-Road ; et le même Rail-Road fait le trajet de Worcester à Boston en 2 heures.

THOMAS F. NULLEDY,

PRÉSIDENT.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4s.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
PUBLIÉ PAR J. B. DUPIUY,
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

ПРЯВ.
ПТРЕ.